

6.2 PLACER LA CULTURE AU COEUR DU PROJET DE SOCIÉTÉ

6.2.1 Le contexte

« ...il convient d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie... »

« Le passé a été le temps de la colonisation, le présent est le temps du partage par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. »

L'accord de Nouméa rappelle que la problématique identitaire est centrale en Nouvelle-Calédonie. En effet, la revendication identitaire a été le moteur du rééquilibrage culturel, social et politique en faveur de la communauté kanak. Amorcé dès les accords de Matignon, il a été confirmé par l'accord de Nouméa qui comporte des dispositions particulières se rapportant d'une part à l'organisation sociale coutumière et d'autre part au patrimoine culturel.

L'accord de Nouméa, évoque en effet clairement la nécessaire reconnaissance de l'identité kanak fondée sur le respect de la coutume en tant qu'ensemble des règles qui structurent cette société. « Loin de tout enfermement dans le passé, la coutume prend, de nos jours, un sens nouveau : elle se pense comme un moyen d'affirmer et de porter haut une identité. »⁽¹⁾

La reconnaissance d'un droit coutumier lié au foncier, la création d'outils juridiques et d'institutions telles que le Sénat coutumier a permis la prise en compte de l'organisation sociale kanak dans le système institutionnel. En ce sens l'accord de Nouméa a consacré une situation de pluralisme juridique en matière civile et conforté le rôle des autorités coutumières.

Néanmoins, la réflexion relative à l'adaptation de la coutume au mode de vie contemporain reste peu développée. En effet, la société kanak est aujourd'hui confrontée à la difficulté de transmission de ses valeurs et de ses pratiques et au mal être de sa jeunesse qui ressent « la crainte de ne rien maîtriser du tout, ni sa propre culture, ni la culture occidentale. »⁽²⁾

S'agissant de patrimoine culturel, l'accord de Nouméa y inclut les noms kanak des lieux, les objets culturels, le centre culturel Tjibaou, les langues kanak, le développement culturel. Il prévoit également la conclusion d'un accord particulier entre l'État et la Nouvelle-Calédonie.

Le bilan de l'accord de Nouméa réalisé en 2011 indique que la culture kanak est aujourd'hui devenue une composante fondamentale du patrimoine commun et l'un des principaux facteurs du dynamisme culturel du pays. L'accord particulier a en effet élargi la perspective à un développement culturel plus global qui a bénéficié à l'ensemble de la population.

Néanmoins, on constate encore aujourd'hui que les différentes communautés culturelles de côtoient sans vraiment se connaître et que l'histoire du pays reste peu ou pas partagée.

La perception de la culture au sens de « l'Être » et donc en lien avec l'identité, est très présente chez les kanak et paraît constituer un ensemble diffus pour les autres communautés dont l'expression identitaire émergente semble tempérée par un désir d'intégration. La culture kanak est mieux valorisée mais a cependant encore du mal à rayonner vers l'ensemble de la population. Plus qu'une volonté de différenciation, l'attente des autres groupes culturels semble d'ailleurs se situer d'avantage en termes d'équilibres culturels et de reconnaissance d'une inscription dans l'histoire du pays.

La culture au sens de « l'expression », en rapport avec l'offre culturelle en matière de création et diffusion artistique, a connu un essor considérable au cours des deux dernières décennies. Celle-ci reste malgré tout concentrée à 87 % sur le Grand Nouméa, peu diversifiée car 78 % concerne les arts vivants (musique, danse, théâtre).

(1) *Le droit coutumier*, Régis Lafargue, Maison de la Nouvelle-Calédonie, 2012.

(2) Étude de la commission éducation formation du Sénat coutumier, juin 2009.

Les professionnels de la culture considèrent pour certains que cette offre est plus quantitative que qualitative, peu coordonnée et souvent calquée sur un modèle métropolitain. Parallèlement, au sein des différents groupes ethno-culturels est formulé un intérêt marqué pour l'histoire du pays dont l'enseignement apparaît aux yeux des jeunes, au même titre que les pratiques artistiques et l'école, comme une des passerelles possibles entre les communautés.⁽³⁾

Par ailleurs, même si tous les acteurs institutionnels interviennent dans le domaine culturel, la répartition des compétences et l'autonomie des différentes collectivités en la matière n'ont pas permis l'émergence d'une vision pays, ni la définition d'objectifs clairs et partagés en matière de politique culturelle. En effet, la compétence de droit commun appartient aux provinces, seuls « les établissements et manifestations d'intérêt territorial » relèvent de la Nouvelle-Calédonie. Les communes ont pour leur part, une compétence générale en la matière. S'agissant des établissements culturels, ces derniers remplissent à la fois des missions de niveau territorial, provincial et communal et répondent aux demandes des différentes collectivités représentées dans leurs conseils d'administration.

En outre, l'éclatement des sources de financements, et l'existence de procédures différentes selon les collectivités concernant l'attribution des aides financières, complexifie l'action des associations œuvrant dans ce domaine qui doivent s'adresser à de multiples décideurs.

Les politiques culturelles mises en œuvre depuis les accords de Matignon et poursuivies avec l'accord de Nouméa ont permis, notamment par le biais des contrats de développement avec l'État, l'attribution de moyens financiers importants en faveur du développement culturel et artistique. Pour exemple, le montant total des crédits consacrés à ce secteur par l'ensemble des partenaires publics des contrats s'est élevé sur la période 2006-2010 à plus de 4 milliards XPF, dont 3 milliards en investissement. La prévision pour 2011-2015 s'établit à plus de 5 milliards XPF dont 97 % en investissement. Le secteur culturel, qui a connu une progression considérable depuis vingt ans, a permis d'initier des actions dans le domaine du patrimoine, de soutenir une création artistique riche et diversifiée et de développer l'éducation artistique et culturelle. Il a favorisé la mise en place d'un tissu associatif très actif dans ce domaine et la construction de nombreux équipements culturels.

On constate néanmoins, qu'il existe une dualité dans l'approche des politiques publiques de la culture en fonction de l'enjeu identitaire qu'elle représente ou non pour les collectivités concernées. L'accord de Nouméa et l'accord particulier sur le développement culturel, ne constituent pas de véritables feuilles de route pour toutes les collectivités.

La formulation de l'accord de Nouméa laisse une large part à l'interprétation des termes « identité dans un destin commun ». Si elle ne réduit pas l'identité calédonienne à l'identité culturelle de ses citoyens, cette dernière y occupe une place importante compte-tenu du contexte calédonien. Loin de signifier la dilution et l'uniformisation des cultures, elle tend alors à apparaître comme un processus évolutif de partage de valeurs, de référence à une histoire fondatrice et à des ancrages symboliques communs.

Cette identité doit néanmoins parvenir à s'exprimer plus précisément afin de s'affirmer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie. Les politiques culturelles devraient ainsi favoriser une expression culturelle originale dans le sens où elle « traduirait l'âme d'un peuple » selon l'expression de Malraux.

6.2.2. Les choix et priorités possibles : quelle culture pour la Nouvelle-Calédonie ?

Non prioritaire et souvent première cible des réductions budgétaires dans de nombreux pays, la culture en tant que « quatrième pilier du développement durable »⁽⁴⁾ mérite qu'on lui accorde une place centrale dans le projet de société de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, la question identitaire est ici un élément clé des politiques publiques en matière de culture. Et si « plus que jamais l'identité culturelle se confond avec les politiques culturelles »⁽⁵⁾, l'enjeu consiste aujourd'hui à passer d'une culture qui divise à une culture qui rassemble, de crispations identitaires à une volonté d'échanges, de risques de replis communautaires à la liberté d'une identité individuelle aux multiples facettes.

(3) *Étude sur les politiques et le développement culturel en NC*, TNS 2010.

(4) Si traditionnellement le développement durable ne comprend que trois piliers, il est fait référence ici à la proposition de Jacques Chirac lors du sommet mondial de Johannesburg en 2002, de faire de la culture le quatrième pilier du développement durable

(5) *Terre Patrie*, Edgar Morin, Paris, le Seuil, 1993.

Considérer en Nouvelle-Calédonie la culture dans toute sa diversité⁽⁶⁾ comme un bien commun qu'il faut partager et protéger est un point d'entrée vers l'engagement social et la coopération. Dans ce cadre, la culture est susceptible de resserrer les liens entre les personnes et entre les communautés et d'augmenter le capital social du pays.

Les politiques culturelles qui pourront être mises en œuvre dépendront cependant de choix et de priorités formulés en amont qui influenceront fortement sur les objectifs stratégiques définis en la matière.

a. Politiques culturelles et choix d'un modèle de société

Les modèles de société présentés dans la partie 4 proposaient cinq alternatives. Afin de proposer une vision de ce que pourrait être la politique culturelle du pays, nous proposons de traduire les modalités d'une politique publique culturelle selon le choix du modèle de société. Nous avons d'emblée choisi d'éliminer deux de ces modèles

- le modèle assimilationniste (modèle A) qui ne correspond pas à la reconnaissance des différentes communautés du territoire, notamment kanak.
- le modèle ségrégationniste en opposition avec la notion du « Vivre ensemble ».

Scénario 1 : La culture kanak devient la culture de référence du pays tout en acceptant les autres cultures (hiérarchie et dialogue)

Dans ce cas, les opportunités pourraient résider dans la conservation et la transmission du patrimoine culturel kanak qui se poursuivraient, l'organisation sociale coutumière qui serait prise en compte dans les différents aspects de la vie sociale. Des contenus éducatifs spécifiques seraient créés pour l'enseignement de la culture kanak à l'ensemble des élèves. Le lien culturel à la terre serait réaffirmé et les savoirs traditionnels valorisés. Les questions de la maîtrise du français et de la propriété foncière individuelle seraient posées. Une dimension culturelle kanak serait prévue dans tout projet de construction (architecture, symbolique, disposition, etc.). L'ensemble des normes juridiques serait adapté. La culture du consensus serait généralisée. La culture kanak représenterait le pays dans ses relations extérieures.

Les menaces concerneraient le fait de figer la culture kanak dans une recherche d'authenticité, de conduire à la confrontation des valeurs traditionnelles et contemporaines, par exemple en matière de droits des femmes ou de représentation politique démocratique. Un sentiment de manque d'équité des autres communautés pourrait apparaître entraînant un risque de crispations identitaires. La diversité culturelle du pays ne serait pas valorisée.



D. Modèle autochtoniste :

- Identité fondée sur la culture du peuple autochtone au titre de son antériorité.
- Culture autochtone valorisée dans les espaces publics, dans le système éducatif et dans l'audiovisuel.
- Discrimination positive généralisée au profit du peuple autochtone.
- Citoyenneté définie par rapport au peuple autochtone qui accueille les autres citoyens.

(6) La définition de la culture est ici celle de l'Unesco à savoir « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

Scénario 2 : Une stricte égalité entre les cultures est recherchée (pas de hiérarchie, pas de dialogue)

Les forces de cette option concerneraient la valorisation des différentes cultures présentes en Nouvelle-Calédonie et l'expression de cette diversité à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie. L'organisation de l'espace et de certains quartiers pourrait s'effectuer autour de symboles communautaires : China Town, une tribu dans la ville, le village pionnier, etc. La représentation politique reflèterait la composition communautaire de la population. Il ne serait pas nécessaire de s'accorder sur des valeurs communes.

Les faiblesses résideraient dans la difficulté de mise en place d'un pluralisme juridique étendu. Le lien culturel à la terre, différent suivant les communautés, pourrait faire resurgir la notion de double légitimité, excluant certaines communautés. L'expression culturelle comporterait des risques de folklorisation. Les échanges culturels pourraient être rejetés. Les relations inégalitaires ne seraient pas remises en cause. On pourrait assister à la négation du métissage culturel qui s'opère de fait et au rejet du fait que dans les sociétés modernes chaque individu peut s'exprimer à partir de plusieurs cultures.



C. Modèle communautariste :

- Recherche à stabiliser les cultures communautaires dans le temps.
- Différenciation identitaire et communautaire encouragée par la valorisation et la promotion culturelle de chaque communauté.
- Vivre-ensemble construit suivant le principe de reconnaissance et de tolérance mutuelle entre les communautés.
- Identité, degré d'autochtonie et légitimité des communautés définies par la lecture de leur histoire par les autres communautés.
- Citoyenneté de l'individu déterminée par son appartenance identitaire et communautaire.

Scénario 3 : L'égalité entre les cultures sert de base aux échanges interculturels (pas de hiérarchie et dialogue).

Les forces de ce scénario résideraient dans l'adoption du principe de l'égalité des cultures qui ouvrirait la possibilité de connaissance et de reconnaissance mutuelle. Symboliquement, les citoyens calédoniens pourraient tourner ensemble la page de la colonisation. Une négociation s'ouvrirait concernant un socle commun de valeurs. Des contenus éducatifs seraient créés pour la mise en œuvre de l'interculturalité. La valorisation de la culture kanak pourrait être poursuivie sans réticence des autres communautés. Les échanges seraient favorisés. L'approche culturelle de la biodiversité serait associée à l'approche scientifique. Le fonctionnement majoritaire serait tempéré par la culture du consensus. Les espaces publics seraient dotés d'œuvres artistiques et de projets de design urbain créés à partir du dialogue des cultures. L'aménagement du territoire veillerait à l'équilibre entre la préservation des lieux de mémoire et la création de lieux de rencontre. Le développement économique prendrait en compte les cultures et l'environnement.

Les faiblesses concerneraient la difficulté de lutter contre la peur de dilution des identités et contre les modèles culturels mondialisés ainsi que la tentation de domination culturelle d'une communauté sur les autres.



B. Modèle interculturel :

- Reconnaît les groupes culturels mais aspire au métissage et à l'échange interculturel afin de faire émerger une culture syncrétique.
- Construction d'un sentiment d'appartenance sociale à une échelle identitaire supra-communautaire.
- Proximité des identités culturelles communautaires dans des espaces communs et intégration progressive des modes de vie
- Citoyenneté construite selon la logique d'appartenance au territoire.

b. Les autres choix et priorités possibles

En matière de politiques culturelles, différents choix et priorités peuvent être envisagés. En premier lieu, il conviendra sans doute de se demander si ces dernières doivent être un levier de définition du destin commun ou être indépendantes de cette ambition.

D'autres choix pourraient également être déclinés, non pas en termes de choix binaires, mais plus en décidant de porter l'effort sur une dimension, tout en n'excluant pas l'autre. Dans ce cadre, des réponses aux questions suivantes seraient recherchées :

- Faut-il renforcer la valorisation de la culture kanak ou favoriser son appropriation par l'ensemble de la population ?
- Faut-il favoriser le maintien des traditions ou la recherche et la réflexion sur l'avenir ?
- Doit-on viser l'égalité de soutien aux différentes cultures ou favoriser les échanges ?
- Doit-on privilégier l'offre de consommation ou de pratique artistique et culturelle ?

Par ailleurs, il conviendrait de déterminer si les politiques culturelles doivent ou non être fortement démocratiques.

6.2.3. Objectifs, résultats attendus et moyens

a. Favoriser la protection et la création de supports culturels d'identité

■ Protéger et valoriser le patrimoine

Le patrimoine est, on le sait, un puissant vecteur identitaire. Sa protection et sa valorisation contribuerait à « l'acceptation d'un passé qui ne soit plus cloisonné mais appréhendé dans une dimension globale et intégré à la mémoire collective »⁽⁷⁾. Ainsi la définition d'un « patrimoine du pays », comportant des critères précis de sélection et bénéficiant de moyens effectifs de conservation et de valorisation, constituerait un capital symbolique fort pour l'ensemble de la population. Ce patrimoine rassemblerait

des éléments architecturaux, littéraires, audiovisuels, artistiques, naturels ou encore immatériels qui sont autant de supports identitaires. Dans ce cadre, la sauvegarde de monuments, paysages et lieux de mémoire serait encouragée. La conservation des archives écrites et audiovisuelles ainsi que la préservation des savoirs traditionnels seraient favorisées. La gestion de ce patrimoine impliquerait notamment de pouvoir disposer de compétences spécifiques. Les dispositions prévues dans l'accord particulier pour le développement culturel, relatives à la formation de cadres scientifiques et techniques du patrimoine, qui n'ont pas été mises en œuvre, permettraient de répondre à cette problématique.

■ Écrire et diffuser l'histoire du pays

La question si souvent évoquée de l'écriture de l'histoire du pays et de son enseignement a déjà pris une dimension concrète par le biais de la réalisation d'ouvrages utilisés dans le cadre de l'adaptation des programmes scolaires. Ce travail doit être poursuivi et développé au sein d'un Comité scientifique afin de constituer une ressource tant pour l'élaboration des programmes d'enseignement que pour des actions de vulgarisation par le biais d'expositions ou de documents audiovisuels. L'appropriation par la population calédonienne d'une histoire partagée, qui a été à maintes reprises identifiée comme un enjeu fédérateur majeur implique en effet que des outils spécifiques de mise en œuvre et de suivi puissent être créés.

(7) *L'identité culturelle calédonienne, construction possible ou utopie*, Pascale Deplanque, Île de lumière, 2002.

■ Soutenir la création d'œuvres artistiques de référence

Les acteurs de la création contemporaine produisent des œuvres artistiques de référence qui sont autant des vecteurs identitaires pour la Nouvelle-Calédonie. Ces œuvres constitueront le patrimoine des générations futures. Il importe donc de favoriser le travail de création et de professionnalisation des artistes calédoniens. Dans cette perspective, la création de l'association « La Case des artistes » en 2012, devrait permettre la mise en place d'une couverture sociale pour ces professions dont les revenus sont très irréguliers. L'élargissement du champ d'intervention de la Société d'auteurs compositeurs et éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC) au-delà de celui de la musique, devrait également contribuer à une meilleure prise en compte de la création artistique. Dans l'immédiat, son bureau des arts œuvre en matière de conseil et d'assistance juridique ainsi que d'information pour l'adhésion aux sociétés d'auteurs métropolitaines. Néanmoins, l'identification de sociétaires dans les autres disciplines artistiques permettrait de mieux accompagner ces artistes dans leur travail de création. En effet, l'étroitesse du marché de l'art en Nouvelle-Calédonie et la stimulation de la création par les échanges plaident également pour le développement de productions professionnelles « exportables ». Par ailleurs, les dispositifs de commande publique mériteraient d'être développés ainsi que la gestion professionnelle des fonds d'œuvres constitués dans ce cadre.

b. Promouvoir le dialogue interculturel

En écho à l'objectif « reconnaître la diversité culturelle » (cf. objectif stratégique « construire les référentiels de la société calédonienne »), le dialogue interculturel nous invite à penser l'interaction et l'interdépendance. En effet, « sans reconnaissance de la diversité des cultures et de leur égale valeur, il n'y a pas de dialogue interculturel possible ; mais sans dialogue interculturel, la diversité culturelle peut conduire à une sorte d'apartheid culturel. »⁽⁸⁾

La revendication identitaire kanak et la vision politique qui la sous-tendait ne saurait conduire à appréhender la société calédonienne par le seul prisme ethnoculturel. Car, « à partir du moment où la parole et l'écoute sont possibles, chacun peut transformer l'autre dans un processus d'inter-apprentissage qui fait voler en éclat l'idée que la culture est une prison. »⁽⁹⁾

Cependant, dans ce domaine la bonne volonté ne suffit pas car le dialogue interculturel ne se limite pas à la tolérance mais implique de se débarrasser de toute logique de domination et d'ethnocentrisme. Il repose sur la connaissance de sa propre culture et sur un effort de décentrement afin de prendre de la distance avec les représentations stéréotypées de l'autre. Il doit nécessairement être accompagné d'actions d'information du grand public, de sensibilisation des différents acteurs, de formation des professionnels concernés.

Le rôle des politiques culturelles en la matière est fondamental. Ces dernières peuvent permettre de dépasser les stéréotypes et les velléités folklorisantes des représentations communautaires. Elles peuvent contribuer à positionner l'identité comme « multi-texte » et comme un processus en perpétuelle évolution.

En Nouvelle-Calédonie, la promotion du dialogue interculturel pourrait constituer un objectif stratégique commun aux différentes politiques publiques et notamment en matière de culture et d'éducation.

Dans ce cadre, différentes actions peuvent être envisagées telles que l'organisation de formations en direction des professionnels, d'un forum de l'interculturalité pour la sensibilisation des acteurs et du grand public.

Par ailleurs, les dispositifs d'éducation et de médiation artistique et culturelle sont des vecteurs privilégiés du vivre ensemble. Le bénéfice des projets dans ce domaine est en effet connu, tant au niveau des apprentissages scolaires, qu'à celui du développement harmonieux de l'enfant, en faisant appel à son intelligence sensible autant qu'à son intelligence rationnelle, ou encore dans l'apprentissage de l'altérité par la découverte des arts et des cultures. La dynamique impulsée dans ce domaine par les différents acteurs est remarquable et demanderait à être pérennisée.

Le développement des pratiques artistiques, la création d'espaces temps favorisant l'expression et les échanges, en direction des jeunes en particulier, sont autant de pistes qui peuvent être explorées.

(8) Exception culturelle, diversité culturelle, dialogue interculturel, Culture et recherche n°114-115.

(9) A quoi sert la notion de culture ?, Alban Bensa.

c. Développer la connaissance du contexte culturel calédonien

Dans ce cadre, il s'agit de disposer d'une connaissance beaucoup plus précise de la spécificité culturelle calédonienne c'est-à-dire en premier lieu de la culture kanak mais aussi des autres cultures, de leurs interactions respectives, afin d'accompagner les évolutions et de pouvoir bâtir des politiques culturelles qui ne soient pas en décalage avec la réalité sociale.

La connaissance est ici entendue comme le préalable aux actions de protection, de conservation et de valorisation à décliner par ailleurs.

■ Développer la connaissance et la diffusion de la culture kanak

Dans ce cadre, se pose la question de la transmission et de la diffusion de la culture kanak. En effet, les difficultés de transmission des valeurs de la coutume sont fréquemment pointées comme facteur de déstructuration de la société kanak. L'urbanisation, l'individualisation, la mondialisation ont modifié les modes de socialisation et de transmission culturelle. Les problématiques qui en découlent sont formulées soit en termes de « perte de repères » ou de « changements de repères » en fonction des interlocuteurs. C'est pourquoi le développement de la connaissance de la culture kanak, notamment dans le cadre de la recherche en sciences humaines et sociales ci-dessous évoquée, permettrait la création d'outils de médiation destinés à assurer à la fois une transmission intergénérationnelle et une diffusion auprès des autres composantes de la population. Il contribuerait également à rendre compte d'une culture vivante et en mouvement et non figée dans un hypothétique « retour à la tradition » qui avait été identifié comme un mythe par Jean-Marie Tjibaou.

Par ailleurs, la question des langues kanak et de leur enseignement qui tarde à se mettre en place, nécessite de pouvoir dépasser les considérations idéologiques et mettre en place de mesures pragmatiques pour leur conservation, leur transmission et leur diffusion dans l'espace public et dans les médias.

■ Développer et structurer le secteur de la recherche en sciences humaines et sociales

Le rôle de la recherche en sciences humaines et sociales dans la connaissance des cultures et identités et évolutions socio-culturelles en Nouvelle-Calédonie apparaît essentiel au vu des enjeux précédemment évoqués. Les coopérations existantes entre techniciens devraient pouvoir être développées et structurées afin d'obtenir la définition d'un programme pluriannuel de recherche. L'amélioration de l'interdisciplinarité serait recherchée ainsi que l'articulation entre l'indépendance des organismes de recherche et les besoins identifiés par le secteur public ou le secteur privé.

■ Développer les outils d'observation, d'analyse et de réflexion dans le domaine culturel

Dans le prolongement du besoin d'une meilleure connaissance du secteur culturel développé ci-dessus, il s'avèrerait essentiel de constituer un centre de ressources où pourraient être rassemblés les travaux de recherche, études, rapports en la matière pour une meilleure diffusion auprès des acteurs du secteur.

Ces travaux, ainsi que la compilation des données statistiques du secteur culturel, pourraient être prolongés par l'organisation de séminaires, colloques, assises et de publications permettant de structurer et de coordonner la réflexion des partenaires publics et privés et de contribuer à la définition des politiques publiques. L'animation d'un réseau local, la participation aux travaux des réseaux régionaux et internationaux permettrait de valoriser l'expertise calédonienne.

À partir de cette dernière, pourraient être organisées des formations en direction des professionnels, élus, artistes, enseignants en partenariat avec l'Université, les organismes de formation locaux, régionaux et nationaux.

La création d'un observatoire de la culture en Nouvelle-Calédonie répondrait à ces différentes missions.

d. Promouvoir la culture comme facteur de développement économique

■ Soutenir le tourisme culturel

Le tourisme culturel et l'écotourisme qui connaissent un fort développement au niveau international pourraient constituer un secteur de développement socio-économique respectueux des patrimoines culturels et naturels. Par la mise en valeur de l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, il apparaît comme un levier de rééquilibrage entre Nouméa et le reste de l'archipel. Il constituerait pour les populations une démarche d'ouverture vers l'extérieur et l'opportunité de développer des coopérations en faveur de projets de territoires présentant la diversité culturelle calédonienne. La déclinaison spécifique du volet culturel dans les politiques touristiques, la formation et l'accompagnement des acteurs permettrait d'en faire un atout économique répondant à l'ambition de développement durable.

■ Soutenir les industries culturelles

À l'intersection de l'économie et de la culture, les industries culturelles concernent des biens et services culturels, artistiques ou patrimoniaux qui, en plus de leur valeur économique, par la création de richesse et d'emploi, véhiculent des contenus en termes de sens et d'identité, à forte valeur sociale. Celles-ci qui comprennent l'édition, la musique, le cinéma, l'artisanat, le design dont les retombées économiques ne sont pas négligeables. Pour le seul domaine de la musique par exemple, les droits répartis à ses sociétaires par la SACENC en 2011 représentaient plus de 185 millions XPF. Une étude précise permettrait de déterminer le potentiel des autres disciplines artistiques.

Ces industries basées sur l'innovation et le renouvellement créatif, nécessitent des investissements en formation et en accompagnement au titre du développement local.

En matière d'arts visuels et d'artisanat, la création d'une école d'art, dont le projet inscrit au contrat de développement État-intercollectivités 2006-2010 n'a pu aboutir faute d'accord sur son contenu, serait un levier essentiel, notamment par le biais de formations professionnalisantes. La réinscription de cette opération dans le contrat 2011-2015 constitue une opportunité par rapport à cet objectif.

e. Favoriser l'ouverture sur le monde

■ Développer l'accès au savoir et à la culture

Le rôle des médiathèques dans la démocratisation de l'accès au savoir et à la culture n'est plus à démontrer. L'accès aux NTIC qu'elles proposent permet par ailleurs de réduire la fracture numérique.

La bibliothèque Bernheim intervient dans ce domaine en tant qu'opérateur principal en termes de conseil, d'expertise auprès des différentes collectivités. À la demande de ces dernières, elle met en œuvre des actions sans que des objectifs stratégiques communs ne soient définis. La déclinaison d'une vision pays plaide néanmoins pour une coordination et une mutualisation des moyens.

■ Favoriser le rayonnement culturel de la Nouvelle-Calédonie

Le rayonnement culturel de la Nouvelle-Calédonie recouvre des enjeux de plusieurs ordres.

Tout d'abord, un fort enjeu identitaire dans la mesure où l'on donne à voir à l'extérieur des créations artistiques véhiculant l'image du pays. Des événements tels que le Festival des arts du Pacifique ou le Festival des arts mélanésiens contribuent ainsi à l'émergence d'une identité commune par le biais des créations présentées. Le rôle du centre Tjibaou dans ce rayonnement se révèle central.

Dans cette perspective, les échanges susceptibles d'enrichir la culture calédonienne devraient être renforcés entre les artistes locaux et extérieurs lors de l'exportation des créations calédoniennes mais aussi lors de l'accueil en Nouvelle-Calédonie de créations du reste du monde. Les échanges avec les pays connaissant des particularismes similaires à ceux de la Nouvelle-Calédonie (pluri-ethnie, communautés séparées, histoire coloniales, etc.) pourraient être favorisés.

Par ailleurs, l'enjeu économique est également de taille pour les artistes qui ont fait le choix de vivre de leur art et pour qui les marchés extérieurs restent à conquérir. Or, le saupoudrage de moyens entre les artistes professionnels et amateurs, l'inexistence de réelle sélection s'appuyant sur une légitimité artistique ou un potentiel à l'export, ou encore l'absence de formations adaptées, ne permettent pas aux artistes locaux qui pourraient y prétendre de développer une carrière en dehors de la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, un enjeu d'influence et de visibilité politique car la présence d'artistes calédoniens sur les scènes culturelles régionales, voire internationales, contribue à renforcer la présence « géopolitique » et la visibilité de la Nouvelle-Calédonie en tant que « pays » de la région. On peut à ce sujet citer l'exemple du groupe du Fer de lance mélanésien, dont la création reposait sur les échanges culturels, et qui est aujourd'hui une organisation régionale à part entière avec des piliers politiques et économiques. La visibilité de la Nouvelle-Calédonie est cependant meilleure en Océanie insulaire qu'en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

La création d'un fonds de soutien à l'exportation de la culture et la définition de critères et de modalités d'accompagnement permettrait de donner une impulsion significative à ce secteur.

f. Améliorer la gouvernance des politiques culturelles

■ Favoriser la coordination et la cohérence des politiques culturelles

Dans ce cadre les deux scénarios suivants peuvent être proposés :

■ Le premier viserait le maintien des compétences des collectivités et la coordination au sein d'un Conseil culturel. Composé de représentants des différentes collectivités, du Sénat coutumier et d'experts. Son rôle consisterait à définir les orientations stratégiques et les actions communes, et à organiser la mutualisation des moyens.

Les forces : Les collectivités conservent la maîtrise de leur politique culturelle. La coordination des politiques s'organise au sein d'une commission paritaire sur des axes stratégiques de niveau pays. Les orientations sont mises en œuvre par un organisme dédié qui organise des actions au bénéfice de toutes les collectivités. Mutualisation des moyens dans les domaines stratégiques. Harmonisation des procédures par le biais de cet organisme. Formalisation d'une politique culturelle de la Nouvelle-Calédonie.

Les faiblesses : Les orientations de la commission paritaire ne s'imposent pas aux collectivités. La coordination peut déboucher sur un conventionnement mais ce dernier peut être remis en cause.

■ La deuxième possibilité consisterait à transférer certaines compétences des provinces à la Nouvelle-Calédonie.

Les forces : par exemple, si ces domaines devaient être transférés, développement de compétences scientifiques au niveau du pays dans le domaine de l'inventaire et de la conservation du patrimoine. Harmonisation de la réglementation dans le domaine culturel. Économie d'échelle dans ces différents domaines. Réflexion sur le « niveau » des missions des structures culturelles pays (territorial, provincial, communal). Affirmation d'une politique culturelle de la Nouvelle-Calédonie. Développement des compétences de conseil et d'expertise au niveau de la Nouvelle-Calédonie au sein de directions sectorielles (livre et lecture, patrimoine, ETC.) ou transversales (développement culturel). Facilitation de la représentation de la Nouvelle-Calédonie dans les instances de coopération internationale

Les faiblesses : nécessité d'organiser et de financer des directions sectorielles. Difficulté d'évaluation de la compensation financière des services assurés par la Nouvelle-Calédonie pour le compte des autres collectivités.

■ Renforcer la structuration administrative et juridique

La coordination et la mise en cohérence des politiques publiques supposent que celles-ci soient dotées de compétences et d'outils nécessaires à la prise de décision et au pilotage.

La gestion du capital humain constitue un élément essentiel de ce dispositif. Le bilan de l'accord de Nouméa met en effet en exergue le fait que « l'absence de formation des professionnels comme des nombreux bénévoles de la culture apparaît problématique à un moment où les structures et les initiatives locales se multiplient. Les financements ont fait défaut qui auraient permis de coordonner programme d'investissement et formation des acteurs culturels ».

La formation des professionnels de la culture et des élus, la définition de nouveaux métiers, notamment dans le domaine de la médiation culturelle, la réglementation de certaines professions (professeurs de danse ou entrepreneurs de spectacles par exemple) contribuerait effectivement au développement des compétences et au renforcement de l'efficacité des actions entreprises. Par ailleurs, l'harmonisation statutaire des personnels de la culture favoriserait la mobilité inter-institutionnelle, cette dernière participant également à l'enrichissement des expériences et des compétences de ces personnels.

D'autre part, le partage d'outils de pilotage stratégique (cadre logique) et financier (de type LOLF) des politiques publiques ainsi que des outils d'évaluation (indicateurs, budgets analytiques, contrôle de gestion) contribuerait à la lisibilité, à la transparence et à la performance de l'action publique.

En outre, la réalisation d'un état des lieux de la législation et réglementation existante, l'identification des vides juridiques dans le domaine culturel, l'écriture des textes destinés à les combler serait de nature à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique dans ce domaine.

■ Favoriser la mutualisation et la réflexion sur les modes de financement de la culture

Une réflexion sur le financement public et privé de la culture et la création de fonds spécifiques pourrait être organisée, sous la forme d'un colloque par exemple.

Dans ce cadre, une attention toute particulière devrait être apportée au financement des associations tant en matière de procédure, de critères d'attribution de subventions ou encore de sécurisation de leurs actions.

Enfin, l'attribution de financements croisés aux structures culturelles devrait pouvoir être accompagné d'une réflexion sur les missions de ces dernières et, pour certaines, d'une réflexion sur l'évolution de leur statut.

6.2.4 Les prérequis et conditions de réalisation

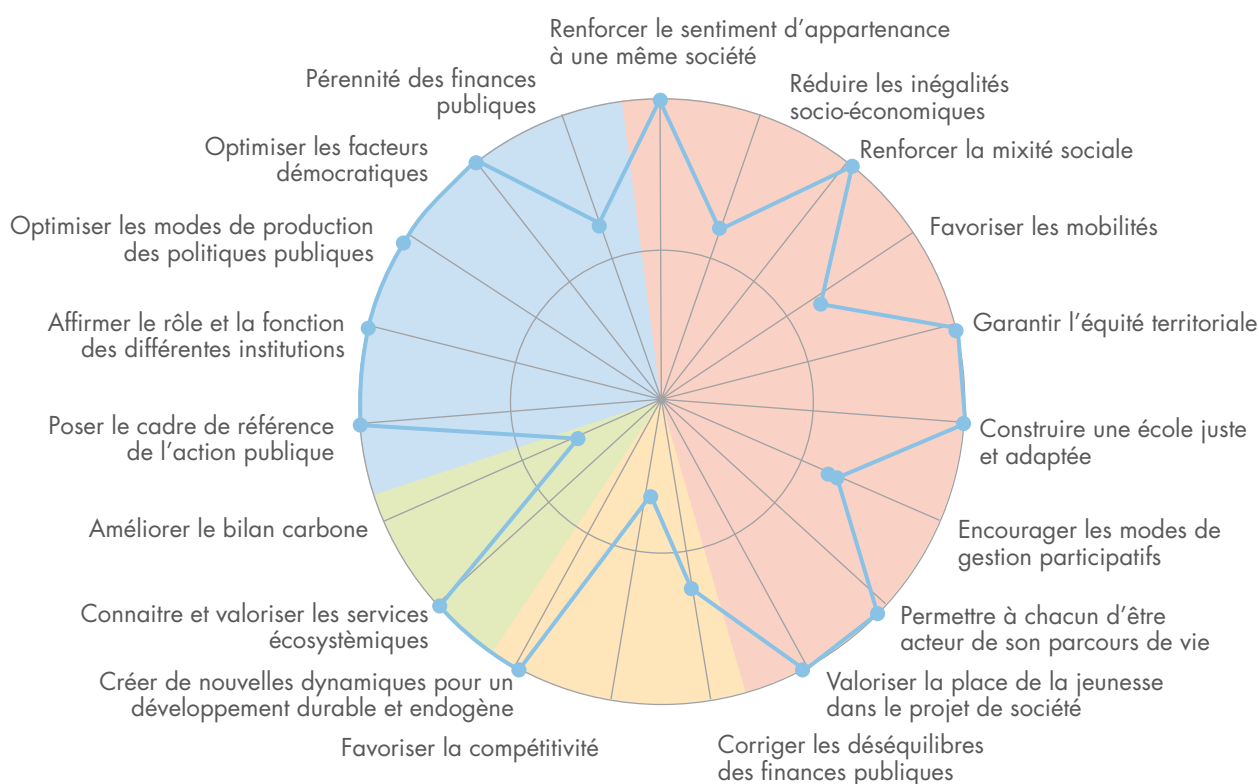
Pour la réalisation de ces différents objectifs, et compte-tenu de la compétence essentiellement provinciale en matière de culture, l'obtention d'un consensus concernant la définition d'axes stratégiques communs s'avère indispensable.

En outre, la mise en place d'outils partagés permettant l'analyse, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques serait nécessaire.

En quoi la culture au cœur du projet de société permet de contribuer aux orientations fondamentales ?

Globalement placer la culture au cœur du projet de société permet de répondre à l'ensemble des orientations fondamentales du secteur social. Les pratiques interculturelles ou le sentiment d'appartenance à une même société sont ainsi renforcées.

2 PLACER LA CULTURE AU COEUR DU PROJET DE SOCIÉTÉ



Plus on s'éloigne du centre du diagramme, plus la politique publique contribue à l'orientation fondamentale.

- Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité
- Vers un modèle de développement pérenne
- Vers un éco-territoire
- Vers une nouvelle gouvernance